

Département de la Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de : **ARTHUN**
Séance du : **29 juillet 2024**

Nombre de conseillers

- en exercice 14
- présents 8
- votants 8
- absents 6
- exclus 0

Date de convocation :

16 juillet 2024

Date d'affichage :

16 juillet 2024

Objet

7.2 Fiscalité : révision des tarifs de location
salle ERA

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf juillet à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Claude GARDE, Maire.

Etaient présents : Joël FLACHAT - Patrick FOURNEL - André FRANC - Jean-Claude GARDE - Gérald GONON - Jean-Gérard MERLE - Nelly PORTERON - Marie-Thérèse THEVENET.

Absents : Isabelle BECKER - Michaël DUMAS - Fabienne MERESSE - Damien PARET - Renaud PEURON - Véronique POYET.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse THEVENET ;

Suite aux travaux de rénovation de la salle ERA, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de revoir les tarifs, à compter de la reprise des locations.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants, charges comprises :

- Habitants de la commune, propriétaires et résidences secondaires..... 280,00 €
- Personnes extérieures à la commune..... 580,00 €
- Caution 1500 €
- Réunion sans utilisation de la cuisine 60,00 €
- Réunion avec utilisation de la cuisine 150,00 €
- Associations de la commune : gratuit 2 fois par an, au-delà..... 60,00 €
- Associations hors commune par jour, en semaine..... 280,00 €
- Associations hors commune par jour, en weekend et jours fériés.... 580,00 €
- Caution 300 €

Ont signé au registre
Pour extrait conforme,
Fait à ARTHUN, le 29 juillet 2024
Le Maire,
Jean-Claude GARDE



La secrétaire de séance
Marie-Thérèse THEVENET

Réception en Préfecture le _____

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200099-20240729-2024-07-29-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2024